

# ACTION URGENTE

## UN HOMME SOUFFRANT DE TROUBLES MENTAUX RISQUE D'ÊTRE EXÉCUTÉ EN FLORIDE

**John Ferguson, un homme de 65 ans atteint depuis des décennies de graves troubles mentaux, notamment de schizophrénie paranoïde, maladie diagnostiquée à plusieurs reprises par des médecins travaillant en prison, doit être exécuté par l'État de Floride (États-Unis) le 5 août. Il est dans le couloir de la mort depuis 35 ans.**

À l'issue de deux procès distincts présidés par le même juge en 1978, John Ferguson a été déclaré coupable de huit meurtres commis près de Miami ; six ont été perpétrés en juillet 1977 à Carol City et deux à Hialeah en janvier 1978. Il se trouve sous le coup de huit sentences de mort. La Cour suprême de Floride a renvoyé l'affaire pour qu'elle soit rejugée, après avoir déterminé que des erreurs judiciaires avaient entaché la phase de détermination de la peine lors des deux procès. Le premier juge ayant pris sa retraite, un autre magistrat a de nouveau prononcé huit condamnations à mort, sans même convoquer d'audience. Elles ont ensuite été confirmées en appel.

John Ferguson est atteint de graves troubles mentaux antérieurs à ces crimes. Selon ses avocats, la première fois qu'il a signalé avoir des hallucinations visuelles remonte 1965, alors qu'il avait 17 ans ; il a ensuite été établi qu'il souffrait de schizophrénie paranoïde en 1971, diagnostic prononcé une dizaine d'autres fois depuis lors. En 1975, un psychiatre désigné par un tribunal a conclu que les graves troubles dont souffrait John Ferguson faisaient de lui un individu dangereux, et signifiaient qu'« il ne devrait sortir sous aucune circonstance » d'un hôpital psychiatrique à sécurité maximale. Il a pourtant été autorisé à quitter l'hôpital. Trois ans plus tard, il se trouvait dans le couloir de la mort. Des médecins, dont plusieurs travaillant en prison, ont continué à diagnostiquer de graves troubles psychiques chez cet homme depuis son arrivée dans le quartier des condamnés à mort. En 1991, par exemple, les autorités carcérales ont indiqué qu'il « souffre de schizophrénie chronique, de type paranoïde » et ce, « depuis de nombreuses années, probablement depuis 1971 », ajoutant que « sa capacité actuelle à aider son avocat dans le cadre de procédures judiciaires est douteuse dans le meilleur des cas ».

L'exécution d'un prisonnier ne comprenant pas de manière rationnelle la raison ni la réalité de son châtiment, c'est-à-dire qui n'est pas « apte » à être mis à mort, enfreint la Constitution des États-Unis. D'après les avocats de John Ferguson, c'est le cas de leur client qui, entre autres, est persuadé que son corps ne restera pas sous terre, qu'il ressuscitera après son exécution, qu'il sera « assis à droite de Dieu » et sauvera les États-Unis d'un complot communiste.

John Ferguson devait dans un premier temps être exécuté en octobre 2012. Un sursis lui a été accordé le temps que la justice se prononce sur son aptitude. Le 21 mai 2013, un collège de trois juges de la cour fédérale d'appel du 11<sup>e</sup> circuit a confirmé les conclusions des tribunaux floridiens, selon lesquelles bien que John Ferguson souffre – et ne simule pas – de graves troubles mentaux, il « est conscient que l'État prévoit de l'exécuter et que cette mise à mort mettra fin à son existence physique. » Le collège de la cour d'appel du 11<sup>e</sup> circuit a indiqué que John Ferguson « croit, comme des dizaines de millions si ce n'est des centaines de millions d'autres personnes, qu'il y a une vie après la mort. D'innombrables personnes sont également convaincues, comme lui, qu'elles font partie des élus de Dieu. Mais les convictions religieuses de John Ferguson sont plus grandiloquentes que cela car il se voit comme le prince de Dieu. » Jeudi 25 juillet, les avocats de John Ferguson ont formé un recours auprès de la Cour suprême fédérale afin d'obtenir un sursis et une révision, car ils soutiennent que cette exécution serait anticonstitutionnelle.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :**

- reconnaissez la gravité des crimes pour lesquels John Ferguson a été condamné à mort, ainsi que la souffrance que de tels actes causent ;
- faites part de l'inquiétude que vous inspire le fait que l'État de Floride essaie d'exécuter un homme souffrant de longue date de graves troubles mentaux antérieurs à ces crimes et qui ont continué tout au long de la trentaine d'années qu'il a déjà passées en prison ;
- demandez au gouverneur Scott de suspendre cette exécution et de commuer les condamnations à mort de John Ferguson.

### **VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 5 AOÛT 2013 À :**

Governor Rick Scott

Office of the Governor, The Capitol, 400 S. Monroe St., Tallahassee, FL 32399-0001, États-Unis

Courriel : Rick.scott@eog.myflorida.com

Formule d'appel : **Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays. (adresse(s) à compléter) :**

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

UN HOMME SOUFFRANT DE TROUBLES MENTAUX RISQUE D'ÊTRE EXÉCUTÉ EN FLORIDE

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

De nombreuses personnes ayant des antécédents de troubles mentaux graves ont été mises à mort aux États-Unis depuis que la Cour suprême américaine a approuvé les nouveaux statuts relatifs à la peine capitale, en 1976. Dans l'arrêt *Ford c. Wainwright*, en 1986, la Cour suprême a statué que l'exécution des personnes juridiquement en état de démence était contraire au huitième amendement de la Constitution fédérale relatif aux « châtiments cruels et exceptionnels ». Toutefois, la majorité de juges en faveur de cet arrêt n'a pas défini de critères permettant d'évaluer l'aptitude à être exécuté (bien que la suggestion du juge Powell, selon laquelle le facteur décisif était la capacité du prisonnier à comprendre qu'il allait être exécuté et pourquoi, a généralement été retenue par les États), pas plus qu'elle n'a fixé de procédures spécifiques devant être suivies par les États à titre individuel afin de déterminer si un détenu est en état de démence au regard de la loi. Les différents États ont donc adopté des positions variables et les détenus souffrant de graves troubles mentaux ont bénéficié d'une protection extrêmement limitée (voir le document intitulé *USA: The execution of mentally ill offenders*, janvier 2006, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR51/003/2006/en>).

En juin 2007, dans l'arrêt *Panetti c. Quarterman*, la Cour suprême a décidé d'apporter des éclaircissements sur l'arrêt *Ford*, qui, a-t-elle concédé, « n'a pas défini de critères précis pour déterminer si un détenu est apte à être exécuté » (voir : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR51/114/2007/en>). La majorité de juges partisans de l'arrêt *Panetti* a déclaré que « le fait qu'un prisonnier ait conscience de la raison retenue par l'État pour l'exécuter n'est pas la même chose que le fait de comprendre cette raison de manière rationnelle [...] Il est possible que les délires causés par de graves troubles mentaux établissent un lien entre le crime et son châtiment, mais dans un contexte si éloigné de la réalité que le châtiment ne peut servir aucun objectif digne de ce nom ». La Cour a concédé qu'« une notion telle que la capacité à comprendre de manière rationnelle est difficile à définir ». Autrement dit, des erreurs et des incohérences seront toujours à déplorer. Non seulement l'exécution de personnes souffrant de troubles mentaux devrait horrifier jusqu'à ceux qui ne sont pas opposés à ce châtiment, mais le caractère arbitraire de tout cela devrait également choquer. Il n'y a au bout du compte qu'une seule solution – l'abolition. En attendant, le pouvoir exécutif doit exercer son droit de grâce.

Quand le 11<sup>e</sup> circuit a confirmé, en mai 2013, la conclusion des tribunaux de Floride selon laquelle John Ferguson était apte à être exécuté, l'un des trois juges a écrit séparément pour signaler que la cour suprême de Floride n'avait pas correctement appliqué l'arrêt *Panetti*. Répétant dans l'affaire Ferguson ce qui avait été dit en 2000 concernant le cas d'un autre prisonnier souffrant de troubles mentaux (Thomas Provenzano, qui a plus tard été exécuté, voir <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR51/137/1999/en>), la cour suprême de l'État a affirmé que « le huitième amendement exige uniquement que les accusés aient conscience du châtiment qui leur est appliqué et de la raison de ce châtiment. » Le juge du 11<sup>e</sup> circuit a fait le commentaire suivant : « cette déclaration est manifestement incorrecte à la lumière de l'arrêt *Panetti* [...] cet arrêt exige davantage. »

Depuis que John Ferguson se trouve dans le couloir de la mort, des dizaines de pays ont aboli la peine capitale, portant à 140 le nombre de nations abolitionnistes en droit ou en pratique à ce jour. Certains signes indiquent par ailleurs que ce que la Cour suprême appelle les « normes relatives à la dignité humaine » (notion qu'elle a évoquée dans l'arrêt *Ford*) évoluent actuellement aux États-Unis dans le sens opposé à ce châtiment. Invoquant cet état de fait, la Cour a interdit en 2002 l'exécution d'accusés présentant un retard intellectuel, puis, en 2005, de ceux qui étaient mineurs au moment des faits qui leur sont reprochés.

Quatre États ont en outre modifié leur législation au cours des quatre dernières années afin d'abolir ce châtiment. Il s'agit du Nouveau-Mexique (2009), de l'Illinois (2011), du Connecticut (2012) et du Maryland (2013). Dix-huit États des États-Unis sont désormais abolitionnistes. Le nombre annuel de condamnations à mort aux États-Unis a connu un pic en 1990, mais il n'a cessé de décroître depuis. La Floride demeure cependant l'un des États qui ne suivent pas cette tendance. En 2012, 22 personnes y ont été condamnées à mort. Ce nombre, plus élevé qu'en n'importe quelle année depuis 1998, représente plus de 25 % des condamnations à mort prononcées cette année-là dans tout le pays. Des lois récemment promulguées en Floride pourraient avoir pour effet une accélération du rythme des exécutions dans cet État (voir <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR51/038/2013/en>).

Amnesty International est opposée à la peine de mort en toutes circonstances. Vingt-et-une personnes ont été mises à mort aux États-Unis depuis le début de l'année, ce qui fait 1 341 exécutions depuis 1976. La Floride a procédé à 77 de ces exécutions, dont trois depuis le début de l'année.

Nom : John Ferguson

Homme

AU 195/13, AMR 51/055/2013, 26 juillet 2013